



## Conseil communal

### Séance du 29 janvier 2018

#### **FINANCES - Communication de la décision de l'autorité de Tutelle - Réformation du Budget 2018 - Notification.**

Référence : CC/18/1/4

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. François DEVILLERS, ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Échevins, M. FACCO Giorgio, Président du CPAS, Melle Cynthia PERNIAUX, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIJN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HÖFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

#### **Le Conseil communal, en séance publique.**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.), et particulièrement l'article L1315-1 relatif à la compétence du Gouvernement qui arrête les règles budgétaires, financières et comptables des communes ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 05 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale (R.G.C.C.), en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.), et particulièrement l'article 4, alinéa 2 de ce R.G.C.C. ;

Considérant qu'il y a lieu d'en informer le Conseil communal de MORLANWELZ ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Directeur Général de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

#### **DÉCIDE**

##### **Prend acte :**

Article unique. - De l'Arrêté de Mme la Ministre des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures sportives Valérie DE BUE, en date du 11 janvier 2018 qui réforme le Budget 2018 de la Commune de MORLANWELZ voté en séance du Conseil Communal de MORLANWELZ en date du 06 décembre 2017 aux chiffres suivants :

Récapitulation des résultats au service ordinaire tels que réformés				
Exercice propre	Recettes	20.317.418,25	Résultats:	20.476,65
	Dépenses	20.296.941,60		
Exercices antérieurs	Recettes	769.186,57	Résultats:	601.954,30
	Dépenses	167.232,27		
Prélèvements	Recettes	0,00	Résultats:	-139.839,80
	Dépenses	139.839,80		
Global	Recettes	21.086.604,82	Résultats:	482.591,15
	Dépenses	20.604.013,67		

Récapitulation des résultats au service extraordinaire tels que réformés					
Exercice propre	Recettes	6.419.966,00	Résultats:	-582.705,80	
	Dépenses	7.002.671,80			
Exercices antérieurs	Recettes	419.488,30	Résultats:	419.488,30	
	Dépenses	0,00			
Prélèvements	Recettes	582.705,80	Résultats:	582.705,80	
	Dépenses	0,00			
Global	Recettes	7.422.160,10	Résultats:	419.488,30	
	Dépenses	7.002.671,80			

En séance, le 29 janvier 2018  
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,  
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,  
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :  
*Le 6 février 2019,*

Le Directeur Général,  
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,  
Christian MOUREAU